

COMITE DE PILOTAGE ELARGI
PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS METROPOLITAIN

18 décembre 2018

9h30

Le Pharo - Marseille

Sommaire du compte rendu

-
1. Mobilités métropolitaines : états des lieux
 2. Mobilités métropolitaines : enjeux, objectifs et leviers d'actions
 3. Concertation

NB : le présent compte-rendu n'a pas vocation à retranscrire le contenu du support de présentation, mais seulement à retracer les échanges en séance ou à apporter des précisions au support.

Roland BLUM, Premier Vice-Président délégué aux transports, à la Mobilité et aux Déplacements, au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence, introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

La réunion a pour objectif d'installer le comité de pilotage élargi, instance de gouvernance indispensable au bon déroulé du Plan de déplacements urbains de la métropole.

Un dispositif de concertation accompagnera cette démarche afin de dialoguer avec les différentes parties prenantes entre janvier et avril 2019. Document de portée réglementaire, le PDU devra être compatible avec les documents de planification en cours d'élaboration et être cohérent avec les documents de cadrage métropolitain. Il fera l'objet d'une évaluation environnementale pour apprécier les incidences de la mise en œuvre de ses actions sur l'environnement et plus particulièrement sur la qualité de l'air.

Le plan de déplacements urbains métropolitain doit permettre d'améliorer les mobilités, d'optimiser les déplacements, de rationaliser les dépenses énergétiques et de programmer les investissements à l'horizon 2030. L'arrêt du projet de PDU sera proposé au conseil métropolitain à l'automne 2019, puis soumis à l'avis des personnes publiques associées avant d'être proposé à une enquête publique ouverte à tous les citoyens en 2020.

Sylvie FERRARIN, Chef du service Stratégie et Planification de la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP), Directeur de Projet PDU, et Patrice FOURNIER, Chef de Projet PDU, présentent le support.

Le présent Comité de pilotage élargi a pour objectifs de partager et échanger sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les leviers d'actions du projet PDU en cours d'élaboration

1. Mobilités métropolitaines : état des lieux

Philippe BUFFART du Collectif Vélos en Ville, constate que la Métropole ne fait pas la distinction entre vélos et deux roues motorisées alors que depuis 2017, l'INSEE considère le vélo comme un mode à part entière.

Sylvie FERRARIN confirme que la Métropole travaille actuellement sur ce mode et qu'elle sera en mesure de présenter des chiffres spécifiques sur le mode vélo.

Alain ROUSSET, premier adjoint au Maire d'Aubagne, demande des précisions sur le périmètre de la «périphérie marseillaise».

Sylvie FERRARIN précise que cela englobe l'ensemble des arrondissements de Marseille hors centre-ville ainsi que les communes de Plan de Cuques, Septèmes-les-Vallons et Allauch.

Danielle MILON, Maire de Cassis, note que 57% de personnes utilisent leur voiture dans les petites villes et villages, face à cette situation il est nécessaire d'augmenter les déplacements en navette, en desservant les secteurs importants.

Patrick MAGRO, Conseiller Municipal de Septèmes-les-Vallons, demande si dans l'Enquête Ménage Déplacement (EMD) à venir, il sera possible de distinguer le mode ferroviaire des autres modes.

Sylvie FERRARIN confirme que cela sera bien le cas, et précise qu'actuellement la part du ferroviaire est relativement faible et a donc été intégrée dans la part Transports Collectifs.

Richard MALLIE, Maire de Bouc-Bel-Air, s'étonne que 32% des personnes utilisent les transports collectifs dans son village et fait état de nombreux embouteillages aux abords de Bouc-Bel-Air (A51,

RD8N, etc.). Ce problème de congestion de l'entrée de la zone des Milles est un problème métropolitain. Une desserte en bus en anticipation de la venue de nouveaux habitants dans le village permettrait d'éviter les habitudes de l'auto-solisme.

Sylvie FERRARIN précise que, pour les villes et villages, les 32% évoqués dans le support de présentation représentent l'usage de l'ensemble des modes de déplacements (c'est-à-dire la multimodalité), l'usage des transports collectifs comme unique mode de déplacements ne représente que 4%.

Michel MILLE, Maire de Lançon-de-Provence, rebondit sur cette problématique qui doit être croisée avec celle des logements sociaux.

Paule JOUVE, Conseillère Municipale d'Allauch, indique que tous les habitants de Château Gombert passent par Allauch et Plan de Cuques, ce qui entraîne des embouteillages importants. Les projets de construction ne sont pas accompagnés d'un élargissement des routes.

Par ailleurs, les chiffres présentés sont ceux de 2009, ils ont donc presque 10 ans.

Sylvie FERRARIN confirme que la dernière enquête ménage déplacements (EMD) date en effet de 2009 mais qu'une nouvelle enquête va être engagée : ses résultats seront disponibles fin 2020. Toutefois, on peut estimer que la répartition des parts modales ne devrait pas évoluer significativement.

Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence et maire de Carry le Rouet, abonde sur la problématique de congestion des routes, notamment pour la desserte des nouvelles zones économiques.

Monique CASSAR, Vice-Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA, délégation Bouches-du-Rhône, confirme que les zones d'activités sont importantes en périphéries des villes de la Métropole, et sont indispensables au poids de la Métropole, mais qu'elles créent des embouteillages considérables. Il est nécessaire de sensibiliser les comités des zones d'activités à développer le covoiturage ou à mettre en place des systèmes de transports collectifs pour les salariés. De telles mesures permettraient des gains de temps et d'argent.

Roland BLUM assure que des discussions sont en cours avec les présidents des zones d'activité. Des expériences d'autopartage et de covoiturage ont déjà lieu.

Yannick TONDUT, Directeur Général Adjoint Mobilités de la Métropole Aix-Marseille-Provence, confirme que le manque de transports collectifs est une réalité. Mais il ne faut pas non plus oublier la réalité budgétaire. Le territoire est vaste et peu dense. Actuellement le budget de la Métropole dédié aux transports augmente peu. Des arbitrages sont donc indispensables, la démarche consiste aujourd'hui davantage à ne pas supprimer de dessertes qu'à en créer de nouvelles.

Le travail avec les entreprises, à l'échelle des zones d'activités, est un levier très important sur lequel le PDU se penche. Le travail est à mener avec les entreprises pour inciter les salariés à faire d'autres choix de mobilité. Un travail sur les dessertes est certainement à mener pour les rendre peut-être plus pertinentes. Enfin, si l'incitation à de nouveaux modes de mobilité est indispensable, il peut être possible d'agir également sur les contraintes, notamment sur le stationnement : par exemple, si chaque salarié dispose d'une place de stationnement sur son lieu de travail, il utilisera sa voiture pour s'y rendre ; a contrario une absence de stationnement au travail peut inciter à se déplacer autrement.

2. Mobilités métropolitaines : enjeux, objectifs et leviers d'action

Sylvia BARTHELEMY, Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, souhaite des précisions sur la définition des bassins de mobilité tels que proposés par la Métropole. Par exemple tous les habitants d'Aubagne n'empruntent pas les mêmes flux. Une grande enquête téléphonique a montré que 63% des habitants du territoire du Pays d'Aubagne se déplacent à l'intérieur de leur territoire. Cela n'est peut-être pas vrai pour les habitants de Ceyreste ou Cassis.

Vincent TINET (AGAM) explique que le travail sur les bassins de mobilité est le résultat du croisement de trois études : une de l'INSEE qui s'appuie sur les échanges domicile/travail et domicile/études et le rapport aux équipements, les deux autres sur les analyses du CEREMA et de l'AGAM sur l'EMD. Elles font apparaître le bassin de Marignane-Vitrolles, qui ne fait pourtant pas partie des CT. Pour certaines communes, l'appartenance à un bassin de mobilité ou un autre n'est pas évident car elles sont tournées vers plusieurs territoires, mais des choix ont dû être faits, et le travail mené est perfectible. Par exemple, Cassis et La Ciotat auraient pu constituer à elles seules un bassin de mobilité car elles sont tournées à la fois vers Aubagne et vers le Var. Mais cela constituait un bassin trop petit par rapport aux autres. Les bassins de proximité permettent de répondre aux problématiques et aux enjeux à plus petite échelle.

Jean-Yves PETIT, Président de l'association RAMDAM, apprécie le travail mené et notamment les leviers relatifs au système vélo global, à la nécessité de libérer les trottoirs face au stationnement, et à l'intégration des notions d'évaluation et de suivi. Il suggère d'intégrer du contrôle et des sanctions car actuellement le stationnement illégal fait l'objet d'une impunité récurrente.

Par ailleurs, trois points sont à mettre en avant et étudier dans le PDU : les inégalités territoriales, qui sont une réalité ; la précarité énergétique, le coût des déplacements ayant une incidence majeure sur le budget des ménages ; le budget limité de la Métropole. Il serait intéressant de mener une analyse socio-économique du PDU pour intégrer les coûts liés à la pollution, aux impacts sur l'environnement, aux impacts sur la santé...

Alain ARAGNEAU, adjoint délégué aux transports de la Ville d'Istres s'étonne de ne pas voir apparaître dans la présentation les navettes trans-étang pour relier les pôles aéronautiques.

Roland BLUM confirme que ce sujet est à l'étude.

Paule JOUVE déplore l'absence de point d'avancement de ce qui a été réalisé depuis 2016 au niveau de la Métropole. En effet, les élus connaissent les réalisations sur leur commune, mais pas les autres.

Roland BLUM rappelle que ce point d'avancement a été effectué lors de la journée Mobilité du 4 décembre dernier, dont le compte-rendu sera diffusé.

David HUMBERT, représentant l'Agence Régionale de Santé (ARS), rappelle que 71 000 personnes se situent au-dessus des normes de qualité de l'air au sein de la Métropole. Si ce chiffre est abstrait, cela constitue un véritable impact sur la santé (asthme, allergies, AVC...) Chaque année la pollution de l'air provoque 48 000 décès et coûte 100Mds€ à la société française. Garder ces chiffres à l'esprit constitue un levier d'action. .

Il précise que les élus ont en effet, un rôle central à jouer dans l'aménagement du territoire. L'urbanisme consiste certes à offrir du logement, mais il doit aussi prévoir les moyens de se déplacer, le partage de l'espace public ce qui signifie diminuer la place dévolue à la voiture. Cette baisse passe aussi par une augmentation du taux d'occupation des véhicules. .

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), copiloté par l'ARS, la DREAL et la Région, ouvre en 2019 un axe stratégique pour permettre le financement du développement des modes actifs. Un

cahier des charges pour un Appel à Projets sera publié le 19 décembre 2018, la Métropole est invitée à soumettre sa candidature jusqu'à mi-mars 2019.

Roland BLUM note cette nouvelle d'importance et rappelle qu'un travail est actuellement mené avec les services de l'Etat sur la création d'une Zone à Faible Emission (ZFE).

Patrick MAGRO estime difficile de visualiser la temporalité de toutes les actions du PDU et déplore le fait que la Métropole ait été construite sans débattre du montant à allouer à la mobilité, et notamment que le financement de l'Etat pour le réaménagement de la gare St Charles n'ait pas donné lieu à une négociation.

Roland BLUM rappelle que cela a fait partie des discussions que la Métropole a eues avec l'Etat depuis sa création. Les élus souhaitent une intervention financière massive de l'Etat. Le retard important en matière d'infrastructure accumulé depuis des décennies ne pourra se combler qu'avec cette aide financière. La Métropole compte sur la Loi d'Orientation des Mobilités, pour acter la création de la gare souterraine St Charles qui permettra de développer l'offre ferroviaire, et la mise en œuvre de la LN PCA.

Martine BIGOT, présidente du Collectif piétons à Marseille rappelle que tous les habitants sont des piétons et souhaite que soit appliquée la libération des trottoirs dans les grandes villes. Cette mesure n'a jamais été mise en œuvre, en dépit de son coût de mise en œuvre négligeable (contrairement à la piétonisation de secteurs) et de la loi qui le facilite. Elle invite les élus à faire preuve de courage politique.

Enfin, elle interroge la Métropole sur l'avancement du recensement des rues de Marseille impactées par le stationnement à cheval qui devait être mené.

Sylvie FERRARIN confirme que ce recensement sera bien mené dans le cadre du futur schéma directeur du stationnement. En outre, elle précise que pour toute opération d'aménagement, la libération des trottoirs est bien prise en compte. Enfin, lorsque des propositions sont faites, il est indispensable que les maires de secteurs et des communes donnent un poids plus important aux piétons qu'aux voitures.

Stéphane COPPEY, Président France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, souhaite une évaluation des actions du PDU antérieur. La période d'élaboration du nouveau PDU ne doit pas mettre à l'arrêt les actions du précédent PDU. Il rappelle également l'obligation d'accompagner les Plans de Déplacements Entreprises ou Inter-Entreprises (PDE/PDIE), trop peu nombreux à ce stade. Enfin, il estime indispensable de faire perdurer ce COPIL, ou une structure similaire, pendant toute la durée d'élaboration du PDU mais également au-delà, pendant sa mise en œuvre afin de faire un point régulier sur l'état d'avancement des différentes actions.

Il serait par ailleurs intéressant de faire ressortir dans la part des transports dans les émissions de polluant, celle liée aux navires. Le sujet ne doit pas être oublié, même s'il ne relève pas directement du PDU.

Enfin, la diamétralisation ferroviaire est fondamentale (le mode ferroviaire devant constituer une armature forte des transports collectifs métropolitains) mais cela est déjà possible à la Blancarde, son potentiel est peu exploité.

Olivier DOMENACH, Association Droit au Vélo à Aix-en-Provence, estime que les progrès sont lents. Les objectifs fixés sont louables mais sont les mêmes que dans les premiers PDU d'il y a 15 ans. La mise en place du système global vélo ne peut pas attendre l'approbation du PDU (fin 2020) au vu de l'urgence climatique. Il serait intéressant de construire une hiérarchisation des pistes d'actions et que

la Métropole réfléchisse dès maintenant à la mise en œuvre des solutions. Des mesures peu coûteuses peuvent être déployées rapidement, telles que des arceaux vélos.

Roland BLUM confirme que des mesures très concrètes seront annoncées par la Présidente Martine VASSAL dans le Plan Vélo début 2019.

Sylvie FERRARIN précise qu'il s'agit du premier PDU de la Métropole sur le nouveau ressort territorial. Plusieurs PDU avaient été élaborés à l'échelle des précédentes intercommunalités, et ont été approuvés à des dates différentes. L'exercice d'évaluation n'est donc pas possible dans le temps imparti. En revanche, lors des réunions de concertation qui auront lieu début 2019 sur chaque bassin, un point d'avancement des actions menées sur les territoires sera fait.

Elle confirme que la Métropole n'attend pas que le PDU soit approuvé pour mettre en œuvre les actions de l'Agenda de la Mobilité. Le Réseau Express Métropolitain répond notamment à cela, il en va de même pour le plan vélo.

Christophe AMALRIC, Maire de La Barben, membre du bureau de la Métropole délégué à l'espace public et voirie, propose de développer les véhicules à hydrogène, moins polluants que l'électrique (problématique du recyclage des batteries).

Roland BLUM confirme qu'un travail sur l'hydrogène est bien prévu et rappelle qu'en septembre 2019 un BHNS électrique sera mis en service à Aix.

Monique CASSAR soulève la problématique de la logistique urbaine et du manque de stationnement pour les artisans pour les longues ou courtes durées. Elle suggère que les centres commerciaux devraient organiser leurs livraisons en dehors des heures de pointes.

Sylvie FERRARIN confirme que la Métropole collabore aux travaux menés par la Région, qui seront intégrés dans le PDU. Cela concerne aussi bien la logistique d'agglomération que la logistique urbaine.

Pierre LEMERY-PEISSIK de l'association NOSTERPACA rebondit sur la place de la voiture, qu'elle soit thermique, électrique ou à hydrogène, elle ne résoudra pas le problème des embouteillages. La solution pour réduire son usage est la mise en œuvre d'un système de transports collectifs performant, le développement de l'offre ferroviaire et de pôles d'échanges bien conçus et attractifs.

Le retard pris par la Métropole pourrait être rattrapé par la création d'un établissement du type « Société du Grand Marseille ».

Roland BLUM indique que l'Etat n'entend pas créer de société de ce type.

Honoré LAMBERT, adjoint au maire de Septèmes-les-Vallons, estime qu'un titre de transport au coût attractif doit être mis en place, couplé à un cadencement performant.

Yannick GUERRIN, Adjoint au maire de Velaux, estime que toutes ces mesures doivent être accompagnées d'un changement de mentalité via notamment une communication adaptée.

Sylvie FERRARIN rappelle que les changements de comportement ont été l'objet d'ateliers de travail lors de la réunion du 4 décembre dernier.

3. Concertation

Raymond PELLOUX, secrétaire adjoint de NOSTERPACA, souhaite connaître l'avancement du Valtram, de la réouverture de la ligne entre Aix et Rognac, et de l'électrification de lignes ferroviaires. Il souligne que la ligne Marseille-Aubagne est sous-utilisée alors que les travaux importants et coûteux ont été engagés.

Yannick TONDUT rappelle que la Présidente de la Métropole a demandé de relancer les études sur le Valtram, afin de déterminer s'il peut être réactivé avec un budget soutenable.

Par ailleurs, pour les autres projets ferroviaires, une grande étude sur le réseau armature de la Métropole (inscrit au CPER) va réexaminer toutes les possibilités de créer des réseaux structurants notamment en utilisant le réseau ferroviaire. Cela, pour être viable, nécessite des projets moins coûteux en investissement comme en exploitation. Il s'agit d'un effort sans précédent en faveur des investissements ferroviaires.

Jean-Baptiste DAVID, développeur territorial, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, indique qu'une coordination est nécessaire entre la Métropole et les représentants du monde économique, pour travailler sur le report modal pour la desserte des zones commerciales. Par ailleurs, il précise que de nombreux PDIE sont en cours d'élaboration.

Guy BENARROCHE, Conseiller Municipal de la Bouilladisse, déplore l'absence de nouvelles concernant le Valtram. Il précise que les coûts se situent à 3 niveaux : la santé, la cohésion sociale et le temps perdu en déplacements. Ces coûts doivent être mis en balance avec les investissements.

La Mairie de La Bouilladisse ne construira pas de nouveau lycée s'il n'y a pas de transports collectifs adéquats.

Laurent BENVENUTI, directeur général de la FNTV PACA, invite la Métropole à « prendre le pouls » des opérateurs, qui ont la charge d'exploiter au quotidiens les réseaux de transports lors de la concertation à venir. Il estime que les leviers proposés constituent une boîte à outils complète mais qu'il sera nécessaire de mieux structurer le lien fort entre la compétence mobilité (inhérente à la Métropole) et la compétence aménagement (partagée). Un pilotage de la démarche en temps réel sera indispensable. L'équation financière est compliquée, elle doit être vue à l'aune des quatre leviers que sont les leviers budgétaire, fiscalité, coût de production et recettes commerciales. Enfin, la Métropole étant particulièrement attractive en termes de tourisme, il pourrait être intéressant de réaliser un schéma annexe des déplacements touristiques.

Claude JULLIEN, vice-président de la FNAUT PACA, souligne l'augmentation des coûts affichés par la SNCF pour le renouvellement ou le développement de lignes. Il déplore également que le projet de Modernisation Aix-Marseille comprenne des allongements de quais qui s'avèrent inutiles pour le projet.

Claude BIOLLEY, Adjoint au Maire de Marignane, partage les objectifs ambitieux de ce PDU, et souhaite des solutions concrètes sur son territoire, en ce qui concerne la desserte des différents pôles : le pôle aéronautique, la zone d'activités Ouest, et le centre ancien de Marignane. La création de la gare routière et une desserte ferroviaire fiable, sont indispensables au territoire.

Olivier DOMENACH constate que le prochain COPIL élargi est annoncé pour juillet, mais déplore qu'à ce stade le dossier PDU sera finalisé.

Patrice FOURNIER précise que le COPIL élargi a vocation à approuver les grandes étapes du projet. Les partenaires membres du COPIL seront sollicités pour participer aux ateliers de la concertation qui se dérouleront début 2019.

Participants

Comité de Pilotage Elargi Projet de Plan de Déplacements Urbains

18 décembre 2018

➤ **Métropole Aix Marseille Provence :**

BARTHELEMY Sylvia, Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, BARRET Guy, Vice-Président, représentant JOISSAINS MASINI Maryse, Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, empêchée, MONTAGNAC Jean, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, ARAGNEAU Alain, Conseiller territorial, représentant BERNARDINI François, Président du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, empêché, Roland BLUM, Premier Vice-Président délégué à la Mobilité, aux Transports et aux Déplacements, Adjoint au Maire de Marseille, MILON Danielle, Vice-Présidente de la Métropole déléguée au Promotion et au développement du tourisme, ROUX Michel, Vice-Président de la Métropole délégué au projet métropolitain et au Conseil de développement, COLLART Frédéric, Vice-Président de la Métropole délégué à la Santé, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, PONS Henri, Vice-Président de la Métropole délégué à la stratégie et à l'aménagement du territoire, au Schéma de cohérence territoriale et aux schémas d'urbanisme, MOLINO André, Président Commission Transports, Déplacements et Accessibilité, SALOUM DALBIN Sandra, Présidente Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIAM).

➤ **Communes membres représentées :**

ALLAUCH - JOUVE Paule, Conseillère municipale, HASSAÏNE Marcel, Chargé de mission proximité, AUBAGNE - ROUSSET Alain, 1er Adjoint, AURIOL - REY Daniel, Conseiller municipal, AURIOL - BARGES Nathalie, Responsable du service Foncier, BOUC BEL AIR - MALLIE Richard, Maire, SALOMON Monique, Adjointe au Maire, PHILIPPART Arnaud, Directeur du service Urbanisme et Développement, CARNOUX EN PROVENCE - MANNY Sandra, Adjointe au Maire, CARRY LE ROUET - MONTAGNAC Jean, Maire, CASSIS - MILON Danielle, Maire, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES - LEVRAULT Martine, Adjointe au Maire, COUDOUX - BARRET Guy, Maire, Membre de la Commission Transports, Déplacements et Accessibilité, CUGES LES PINS - FAFRI Jacques, Conseiller municipal, EGUILLES - GRAZIANO Michelle, 1ère Adjointe, EYGUIERES - PONS Henri, Maire, GARDANNE - BASTIDE Bernard, Adjoint au Maire, ANDREOZZI Eric, Directeur Régie des Transports, GIGNAC LA NERTHE - TASSY René, Conseiller municipal, GRÉASQUE - BREART Didier, Adjoint au Maire, ISTRES - CASADO Eric, Adjoint au Maire, LA BARBEN – AMALRIC Christophe, Maire, Conseiller métropolitain délégué à la voirie et aux espaces publics, LA BOUILLADISSE - BENARROCHE Guy, Conseiller municipal, LA DESTROUSSE - DARMON Jack, Conseiller municipal, LA FARE LES OLIVIERS - LOMBARDO Yves, Adjoint au Maire, LA ROQUE D'ANTHÉRON - SERRUS Jean-Pierre, Maire, Membre de la Commission Transports, Déplacements et Accessibilité, LANCON PROVENCE - MILLE Michel, Maire, LES PENNES MIRABEAU - PATOT Gérard, Conseiller municipal, MARIGNANE - BIOLLEY Claude, Adjoint au Maire, MEYREUIL - SANTINI Joseph-Marie, Adjoint au Maire, CAVALLO René, Directeur du Service Transport, MIRAMAS - HIGLI Daniel, Conseiller municipal, TASSONE Carmelo, Directeur du service aménagement et urbanisme, PLAN DE CUQUES - BOUILLLOT Nicole, Conseillère municipale, CHOPIN Alain, Conseiller municipal, ROQUEFORT LA BEDOULE - BONTOUX Jocelyne, Adjointe au Maire, SAINT MITRE LES REMPARTS - ELLENA Frédéric, DGS, SALON DE PROVENCE - ROUX Michel, Adjoint au Maire, SEPTEMES LES VALLONS - LAMBERT Honoré, Adjoint au Maire, MAGRO Patrick, Conseiller municipal, DUCRET Céline, Directrice du Service Aménagement de l'Espace, VELAUX - GUERIN Yannick, Adjoint au Maire, MORVAN Coralie, Adjointe au Maire, VENELLES - PLAINDOUX Pierre, Directeur de Cabinet.

➤ **Entités partenaires représentées :**

LEGRIGEIS Eric, Directeur adjoint DREAL, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, Agence régionale de santé publique PACA - HUMBERT David, Ingénieur, représentant D'HARCOURT Claude, Directeur Général, Université Aix-Marseille Provence - MULLER Magali, Assistante Projet Développement Durable, représentant BERLAND Yvon, Président, RDT13 - PONS Henri, Président, RTM - VALABRÈGUE Gil, Directeur Marketing Commercial, représentant TOMMASINI Maxime, Président, SNCF Mobilité - TRESTARD Jean-François, Secrétaire général, représentant MOUGENOT Jean-Aimé, Directeur

Régional, SNCF Réseau - FROSSARD Jacques, Directeur Territorial, SNCF Réseau, Projet LN PCA - LEGRAND Roland, Directeur des Gares, représentant ILLIES Jean-Marc, Directeur Territorial Adjoint, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - DAVID Jean-Baptiste, Service Développement territorial, aménagement, mobilité, représentant CHAUVIN Jean-Luc, Président, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône - CASSAR Monique, Présidente, Aéroport Marseille Provence - BESSON Arnaud, Secrétaire Général, représentant BERNAND Philippe, Président du Directoire, Conseil de développement de la Métropole d'Aix Marseille Provence - HERNANDEZ Frédérique, Enseignant-Chercheur, représentant GONINET Gérard, Président, Atmosud - MERCIER Sylvain, Ingénieur et MARY Laëtitia, Ingénieure, représentant MARIA Pierre-Charles, Président, Collectif piétons - BIGOT Martine, Présidente, Collectif vélo en ville - BUFFARD Philippe, Vice-Président et VEYRIÉ Gilbert, Commission Aménagement, représentant CHAUSSADE Thierry, Président, Confédération des CIQ - CORDIER Michel, Responsable de la Commission Mobilité, Etincelle 2000 - ROGER Karine, Directrice, représentant PAGE Véronique, Présidente, FNAUT PACA - JULLIEN Claude, Vice-Président, représentant CRETIN Philippe, Président, FNE 13 - COPPEY Stéphane, Président, FNTV PACA - BENVENUTI Laurent, Directeur régional et Secrétaire général, Noster PACA - PELOUX Raymond, Secrétaire Adjoint et LEMERY-PEISSIK Pierre, Membre du Bureau, représentant MARCEL Gilles, Président, RAMDAM - PETIT Jean-Yves, Président, , TLF Méditerranée - MATTAR Michel, Secrétaire général, France Express - Groupe Géodis (Adhérent TLF Méditerranée) - DE CASTERAS Guillaume, Directeur, STEF (Adhérent TLF Méditerranée) - ARTUSSE Philippe, Chargé de mission logistique urbaine.

Nombre de participants : 84.

Equipes techniques métropolitaines

➤ **Direction Générale adjointe Mobilité Transport Déplacement**

Yannick TONDUT, Directeur Général adjoint Mobilité Transport Déplacement
Annick BRUN, Directrice Etude et stratégie
Marianne REINIG, Directeur ressources
Sylvie FERRARIN, Directeur du projet du PDU
Vincent MEYER, Chef de service modélisation et observatoire
Jan GROSSE-BEILLAGE, Chef de service études DMET
Patrice FOURNIER, Chef de projet du PDU
Marie BURDY, Chargée d'étude DPAO Est/qualité

➤ **Direction Générale adjointe Développement urbain Stratégie Territoriale**

Domnin RAUSCHER, Directeur Général adjoint Développement urbain Stratégie Territoriale
Sacha PREIN, Chargé de mission Direction de l'Habitat de la politique de la ville
Valérie FOUQUE, Chargée d'étude service de la planification urbaine

➤ **Direction Générale adjointe Projet Métropolitain – Conseil de développement**

Vincent FOUCHIER, Directeur Général adjoint Projet Métropolitain – Conseil de développement
Cindy GUILLEUX-CONESSA, Directeur appui au projet métropolitain
Frédéric GUILLEN, Chargé de mission CODEV

➤ **Direction Générale adjointe Attractivité Développement économique**

Jean-Philippe HANFF, Directeur Général adjoint Attractivité Développement économique

– **Direction Générale adjointe Concertation territoriale – Conférence métropolitaine des Maires**

Hélène GARIDEL, Secrétaire Générale Conférence Métropolitaine des Maires

Agences d'urbanisme et Assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO)

AUPA - Stéphane LEVY, Directeur adjoint

AGAM - Vincent TINET, Chef de projet

ATMOSUD - Sylvain MERCIER, Chef de projet

ALGOE Consultants, AMO Pilotage - Anaïs FIASTRE, Aline GILLETTE

NICAYA Conseil, AMO Concertation - Stéphane SAINT PIERRE